

MENTION COMPLEMENTAIRE COLORISTE PERMANENTISTE

E1 - Coloration et effets de couleur

Coefficient : 7 – Epreuve pratique et écrite – Durée : 3 h 30 min

1^{ère} partie : Projet de réalisation de couleurs – Durée : 30 min. – Coef. : 2

2^{ème} PARTIE : Réalisation d'effets de couleur – Durée 3 h – Coef. : 5

COMPETENCES/INDICATEURS	BAREME	CANDIDAT			
		N°			
C1 – S'INFORMER – COMMUNIQUER C12 Assurer l'accueil et le suivi du client Attention portée au modèle : protection, confort, attitude face au modèle...	1 pt				
C2 – ORGANISER ET GERER C22 Planifier les activités de sa compétence Organisation dans le temps Organisation dans l'espace	1 pt				
C3 – CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE C35 Concevoir et réaliser des effets de couleur par coloration, méchage, dégradés de couleurs Pertinence des produits utilisés (0,5 pt) Respect des consignes du fabricant pour la préparation (0,5 pt) Préparation adaptée de la chevelure : brossage, démêlage... (0,5 pt) Maîtrise des techniques (séparation, application, maîtrise gestuelle, respect des temps de pose, élimination des produits...) (3 pts) Prise en compte des conditions d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie (1,5 pt) Conformité du résultat aux prévisions du candidat (voir fiche) (3 pts) (*)	9 pts				
C33 Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires Choix adapté des produits et des techniques (1 pt) Maîtrise des techniques d'application et de soins capillaires (1 pt) Utilisation rationnelle des produits (1 pt)	3 pts				
C32 Concevoir une coiffure personnalisée Mise en valeur du modèle (2 pts) Mise en valeur de la forme et du volume de la coiffure (1 pt) Mise en valeur de la forme, des volumes par les effets de couleur (1 pt) Créativité de la réalisation (2 pts)	6 pts				
Pénalités					
TOTAL	20 points				

(*) Si non conformité à la définition de l'épreuve (transformation totale, 3 couleurs, couleur d'oxydation ou décoloration) : 2 points par critère non respecté.

NOM des membres du jury	Date :
Signatures :	